

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

9 mars 2023

Date du
Conseil Municipal

15 MARS 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 27

Votants----- 32

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

21 MARS 2023

Publié le :
22 MARS 2023
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT, FRAUX.

A l'exception de : Madame MANENT.
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur RAHER qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAUCHY est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

6/ ADHESION DE LA VILLE DE PORNICHET AU COMITE REGIONAL DU TOURISME DES PAYS DE LA LOIRE – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) est une instance de concertation et d'échange participant au développement et à l'élaboration de la politique touristique de la Région des Pays de la Loire. Elle est dédiée aux professionnels, collectivités et organismes représentant les forces vives du tourisme en Pays de la Loire.

En adhérant au CRT, la Ville de Pornichet deviendra un interlocuteur privilégié dans la mise œuvre de cette politique régionale, en participant aux actions partenariales, aux temps forts du CRT comme les assemblées générales, la rencontre régionale annuelle du tourisme, des ateliers/réunions thématiques.

Le montant de l'adhésion s'élève à 50 € pour l'année 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion au Comité Régional du Tourisme des Pays de la Loire.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Considérant l'intérêt pour la Ville de Pornichet d'adhérer au Comité Régional du Tourisme des Pays de la Loire,
⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'adhésion de la Ville de Pornichet au Comité Régional du Tourisme des Pays de la Loire.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,



Stéphane CAUCHY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_23_03_06**
 Objet : **6. Adhésion de la Ville de Pornichet au Comité Régional du Tourisme des Pays de la Loire –**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-03-15 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 7.10.3 - autres
 Identifiant unique : 044-214401325-20230315-DELIB_23_03_06-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20230315-DELIB_23_03_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	980 o
Document principal (Délibération) Nom original : 6_Adhésion CRT.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230315-DELIB_23_03_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	103.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2023 à 16h32min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2023 à 16h32min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2023 à 16h32min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2023 à 16h32min44s	Reçu par le MI le 2023-03-21